

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0055

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'association Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes -
Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction
ressources

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charriot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burriland (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015**Délibération n° 2015-0055**

commission principale :

objet : **Conseil d'administration de l'association Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

L'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes (dite la Biennale de Lyon) a été créée en 2007. Le siège de l'association est basé à Lyon.

Son objet est la création et l'organisation, à Lyon, de la Biennale de la danse ainsi que de la Biennale d'art contemporain.

L'association se donne également pour but d'organiser, de produire et d'animer à Lyon et dans toute la région Rhône-Alpes, toute manifestation artistique d'envergure internationale, dans la mesure où celle-ci n'est pas susceptible de nuire à la bonne organisation et à la bonne image des Biennales de la danse et d'art contemporain de Lyon.

L'association rassemble des représentants du secteur public régional (l'Etat, la Région Rhône-Alpes, la Ville de Lyon) et des représentants du secteur privé participant au rayonnement international et au développement de l'agglomération lyonnaise ou manifestant un fort intérêt pour les domaines de l'art et de la culture.

Modalités de représentation

L'association est composée de membres de droit, de membres qualifiés et de membres d'honneur.

L'ensemble des membres de droit et des membres qualifiés de l'association constitue l'assemblée générale.

L'association est administrée par un conseil d'administration qui comprend les membres de droit et au maximum 15 membres élus parmi les membres qualifiés, pour une durée de 3 ans.

La Communauté urbaine de Lyon figurait parmi les 4 membres de droit de l'association avant la date de création de la Métropole de Lyon, aux côtés de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes et de la Ville de Lyon.

La Métropole de Lyon, se substituant à la Communauté urbaine de Lyon, dispose donc d'un représentant et d'un suppléant au sein du conseil d'administration ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Confirme l'adhésion de la Métropole de Lyon à l'association Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes.

2° - Autorise monsieur le Président à signer tout acte relatif à la régularisation de cette adhésion.

3° - Désigne madame Myriam Picot en tant que titulaire et monsieur Thierry Pouzol en tant que suppléant pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de conseil d'administration de l'association Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.